L'ENSEIGNEMENT DU LATIN EN FRANCE AU XVII° SIÈCLE A TRAVERS LES TEXTES THÉORIQUES ET LES GRAMMAIRES

PAR

CAROLE GASCARD

diplômée d'études approfondies

INTRODUCTION

Les théories sur l'enseignement du latin au XVII° siècle peuvent être élaborées à l'aide des textes officiels, des règlements d'études et des manuels. Pour cette raison, l'établissement d'un catalogue des grammaires latines se révèle d'une grande utilité, puisque l'influence réciproque de ces différents types d'écrits détermine des tendances qui évoluent tout au long du siècle.

PREMIÈRE PARTIE

L'ENSEIGNEMENT DU LATIN AU MOYEN ACE ET A LA RENAISSANCE

Le cadre. – Dès le Moyen Age, il s'esquisse une répartition des tâches d'enseignement qui, à l'époque moderne, va différencier des institutions au départ similaires mais dont la finalité se spécifie au fil des siècles. D'une part, les écoles mages donnent naissance aux collèges. D'autre part, les « petites écoles » paroissiales se multiplient, sous le contrôle de l'évêque et de son délégué. Enfin, les petites écoles capitulaires vont se restreindre à un rôle strict de maîtrises d'enfants de chœur. Les collèges prennent peu à peu une place définie, intermédiaire entre les petites écoles et l'Université. Le rôle des frères de la Vie commune est essentiel : en dissociant la grammaire du reste des arts et en redécouvrant les textes antiques, ils s'éloignent de la tradition scolastique. Les humanistes de la Renaissance leur doivent leur goût pour une culture universelle et leur intérêt pour la pédagogie. Les collèges jésuites, influencés par le modus parisiensis, cherchent un juste milieu entre les pratiques médiévales et le renouveau humaniste, leur fonction étant non

seulement d'enseigner les humanités mais aussi de gagner les âmes à la religion catholique. La deuxième moitié du XVI siècle voit se développer les affrontements entre les jésuites et les protestants ; ceux-ci se trouvent dans l'obligation de cesser toute cohabitation et de créer leurs propres collèges.

Les grammaires latines. — A partir de 1480, les grammaires médiévales (Donat, Priscien, Alexandre de Villedieu) sont remplacées par des ouvrages italiens modernes (Valla, Perotti, Niger), puis par ceux des élèves des frères de la Vie commune: Bade, Murmellius et surtout Despautère. Ces grammairiens cherchent avant tout à être exhaustifs et objectifs: ils s'appuient pour cela sur les textes des auteurs antiques. Pierre de la Ramée (Ramus), dans la même optique, propose en 1559 trois ouvrages différents: les Scholæ grammaticæ, les Grammaticæ libri quatuor et les Rudimenta grammaticæ. Le premier est de toute évidence un ouvrage d'érudition pour grammairiens, le second vise plutôt les professeurs et le troisième est certainement destiné à des élèves.

DEUXIÈME PARTIE

L'ENSEIGNEMENT DU LATIN AU XVIII SIÈCLE : LES RÉFORMES OFFICIELLES ET LES RÈGLEMENTS D'ÉTUDES

La division des classes. – Apparu à la fin du XIV^e siècle à Deventer chez les frères de la Vie commune, le système de la division des classes est couramment appliqué en France à partir de la décennie 1530-1540. Les classes de grammaire sont généralement au nombre de trois (infimæ, mediæ et supremæ classis grammaticæ), suivies d'une classe d'humanités, d'une classe de rhétorique et d'une de philosophie. Un niveau d'études ne correspond pas à une durée déterminée mais à une aptitude à faire les exercices prescrits.

La prononciation du latin et l'apprentissage de la lecture. — Les enfants apprennent à lire sur des textes latins à cause de l'adéquation de la prononciation avec l'orthographe : il est plus important de lire que de comprendre. Les protestants sont les premiers à utiliser des abécédaires français. En 1620 paraissent les Alphabets françoys, latin et grec de Jean Behourt. A partir de 1650 environ, Fleury, Fénelon, les pédagogues de Port-Royal et La Salle (le Syllabaire françois) constatent les déficiences des méthodes traditionnelles et retournent l'argument de base : n'est-il pas essentiel de comprendre ce que l'on lit ? Ces idées nouvelles font naître une controverse illustrée par la publication en 1694 de la Methode nouvelle, pour apprendre aux enfants, à lire parfaitement bien le Latin & le François de Scipion Roux.

L'enseignement du latin dans les collèges: l'Université et les jésuites. — Les statuts de 1598 de l'Université sont la consécration législative d'une révolution littéraire déjà présente dans les faits. La Ratio studiorum est, de même, le fruit d'une réflexion longue et basée sur l'expérience. C'est le De ratione discendi et docendi (1691) du père Joseph de Jouvancy qui guidera les professeurs d'humanités jésuites dans leur enseignement. Les trois classes de grammaire sont réservées à l'étude du rudiment et des syntaxes latine et grecque (dans les manuels latins de Despautère, avec une préférence pour les exercices de thème et de composition).

La classe d'humanités est consacrée à l'étude des poètes et à une initiation à l'éloquence. Les classes supérieures sont orientées vers la rhétorique proprement dite et vers la philosophie. Dès la deuxième classe de grammaire, les cours se donnent en latin. Même si l'enseignement jésuite fait des émules auprès des autres organisations enseignantes, on perçoit à partir de 1640 un frémissement nouveau, tourné vers la langue française. Le contenu de l'enseignement va ainsi progressivement changer pour s'adapter à une société nouvelle dans laquelle le français prend une place de plus en plus importante.

Les nouvelles orientations: le collège de Richelieu, l'Oratoire, les protestants et les jansénistes. — Le projet du collège de Richelieu est le premier exemple des nouvelles tendances: on doit y enseigner en français toutes les connaissances indispensables à un gentilhomme. Les oratoriens (1645: Ratio studiorum du père Jean Morin; circa 1683: Entretiens sur les sciences du père Bernard Lamy), les protestants et les jansénistes (post 1660: Réglement d'Antoine Arnauld) poursuivent le même but: le latin doit être enseigné non plus comme une langue vivante mais comme une langue morte, non pas pour être parlé mais pour être lu. Le remaniement des grammaires est indispensable: rédigées en français, elles sont courtes et plutôt versifiées. La version latine représente l'exercice le plus pratiqué. L'expression orale (en français) est très appréciée.

L'éducation des nobles et le rôle du précepteur. – La méthode par l'usage fait des émules (1668 : Examen de la maniere d'enseigner le latin par le seul usage) auprès d'un public de privilégiés ; elle ne satisfait nullement l'ensemble des précepteurs : les jansénistes Pierre Nicole (1670 : De l'education d'un prince) et Pierre Coustel (1687 : Les regles de l'education des enfans), le protestant Tanneguy Lefèvre (1672 : Methode pour commencer les humanités grecques et latines) et le jésuite Claude Fleury (1686 : Traité du choix et de la méthode des etudes) accordent de l'importance à l'utilisation de la langue française, revendiquent l'utilité de la grammaire et considèrent le latin comme une langue littéraire.

TROISIÈME PARTIE

LA GRAMMAIRE DE DESPAUTÈRE. UN OUVRAGE COMPOSITE

La grammaire de Despautère est la plus publiée et la plus utilisée. Il ne s'agit plus de l'ouvrage original mais d'un livre composite, abondamment commenté, corrigé et adapté : les parties traitant la grammaire sont la *Prima pars* et la *Syntaxis*.

Une première tentative : Jean Pellisson. – Le Contextus universæ grammatices Despauterianæ de Jean Pellisson paraît en 1529. Il est réédité au moins jusqu'en 1604. C'est un ouvrage à la fois concis et précis, déjà éloigné de l'exhaustivité de Despautère, et destiné à un public averti.

Un premier essai vers la clarté: Gabriel du Préau. – L'Universa grammatica de Gabriel du Préau est publiée en 1562. Bien qu'il ait utilisé l'ouvrage de Pellisson, Du Préau se démarque de son prédécesseur en cherchant à faciliter le travail de l'élève: règles et exemples latins sont accompagnés de leur traduction française.

Les éditions signées par Jean Behourt. – L'Universa grammatica de Jean Behourt sort des presses en 1607. Les rééditions et réimpressions sont nombreuses. Behourt a entrepris de remanier entièrement la grammaire de Despautère pour en donner une version agrémentée d'exemples et plus adaptée aux maîtres et aux élèves. L'aspect philologique perd de son importance. L'étude du latin écrit, à travers les grands auteurs, s'impose progressivement.

Il existe une impression clandestine de cet ouvrage, parue à Lyon et à Troyes avant 1666. Le titre mentionne une Gallica Versuum Despauterii interpretatio, per Gabrielem Prateolum, mais une lecture attentive démontre qu'il s'agit du texte de l'Universa grammatica.

Le *Despauterius minor* paraît en 1621, peu de temps avant le décès de Jean Behourt.

Les Nouveaux principes de la langue latine sont une réédition posthume de l'Universa grammatica, avec quelques nuances de présentation. Il en est de même pour le Petit Behourt (1668 ou 1669), publié par la veuve de Claude Thiboust et Pierre Esclassan, avec des modifications indispensables.

Les autres commentateurs. – Le Vilbonius de Philibert Monet (1614), les Institutiones linguæ latinæ d'Esprit Aubert de Sorgue (1619) et la Renovata grammatica rédigée par un auteur anonyme (1654) sont trois ouvrages érudits. Le Synopsis de Toussaint Chasnaeus (1614) et le Despautere glosé (1639) proposent une présentation nouvelle permettant une traduction littérale des règles latines. La Grammatica absolutissima de Jean-Jacques Tanquerel (1633) se caractérise par sa forme claire et complète. La Grammatica regia de Scipion Dupleix (1644) et La porte françoise, en Vers Burlesques d'Agathomphile (1656) peuvent être considérées comme des ouvrages d'appoint. La Methodus nova et acurata de Louis Couvay (1648) est un ouvrage original, composé de tableaux et de gravures. Le Despauterius novus du père Charles Pajot (1650) apparaît comme une grammaire encyclopédique, rassemblant des connaissances appartenant à tous les domaines. La Grammatica emendata de François du Creux (1654) présente un travail neuf, clair et facile d'utilisation. La grammaire de Despautere abregée du père Jean Gaudin (1676), sans être très originale, est déjà tournée vers le XVIII' siècle.

Toutes ces méthodes, issues de la même grammaire, donnent une idée de l'imagination de leurs auteurs et de la vitalité des théories pédagogiques. La précision philologique laisse peu à peu la place à la recherche didactique.

OUATRIÈME PARTIE

LES PREMIÈRES GRAMMAIRES LATINES RÉDIGÉES EN FRANÇAIS

Le latin de collège perd progressivement de son pouvoir. Cette évolution est très clairement perceptible dans les manuels.

Les précurseurs. – Dans Le parfait doctrinal d'Anne Bobye (1636), le français est présent à part entière ; il n'est plus intercalé entre deux propositions latines, mais au contraire mis en valeur dans une colonne qui lui est réservée. La clef de la langue romaine du père Pierre Bense (1638) est la première grammaire latine véritablement rédigée en français ; elle est, vraisemblablement, destinée aux maîtres de l'Académie de Richelieu. La Nouvelle methode du père Charles de Condren

(1640) s'adresse aux élèves de l'Académie de Juilly; la morphologie latine y est développée à l'aide d'une succession de tableaux analytiques en quatre couleurs (noir, rouge, vert et jaune). La *Methode* de Jacques Dargent (*circa* 1642) est présentée de façon similaire (à l'encre noire seulement). Ces deux ouvrages servent de rudiment.

La méthode de Port-Royal: la « Nouvelle methode [...] latine » de Claude Lancelot (1644). – La liste des différentes éditions et impressions de la Nouvelle methode [...] latine de Claude Lancelot permet d'en mieux apprécier l'importance.

Dans les préfaces, Lancelot donne des renseignements précieux sur les étapes de la rédaction. Il mentionne les ouvrages de ses prédécesseurs pour les critiquer (Condren, Despautère) ou pour en faire l'éloge (Sanctius, Scioppius et Vossius). Tirant profit de chacun d'eux, il cherche à équilibrer théorie et pratique. Les innovations sont nombreuses : clarté, concision, approche didactique. L'ouvrage se compose d'un rudiment, suivi des règles de grammaire proprement dites, énoncées en vers français, et de traités particuliers.

La méthode de Lancelot, malgré d'inévitables imperfections, est la première à théoriser vraiment une nouvelle approche de l'enseignement du latin.

La « Methode universelle » de Du Tertre (1650). – Critiquant toutes les autres grammaires, de Behourt à Lancelot, Du Tertre propose une méthode minimale, applicable seulement dans le cadre d'une éducation privée.

CINQUIÈME PARTIE LES PETITES GRAMMAIRES

Parallèlement aux ouvrages précédents paraît une importante quantité de petites méthodes qui s'adaptent tant bien que mal aux nouvelles lignes de pensée. Il n'est pas aisé de les introduire dans un cadre rigoureux; l'un des critères essentiels est le choix du destinataire.

Les « Nouveaux rudimens de la langue latine » d'Annibal Codret. – Parus au XVI siècle, les Rudiments d'Annibal Codret sont repris et remaniés tout au long du XVII siècle.

Toujours plus vite... – L'un des objectifs que tout régent de latin poursuit sans relâche est la rapidité : il faut que l'élève ait la possibilité d'apprendre le plus vite possible les rudiments. A cette fin, nombreux sont les maîtres qui font paraître des méthodes très courtes, très simplifiées et, en définitive, très peu pratiques : la Grammatica obstetricia d'Edmond Richer (1607), les méthodes d'un auteur anonyme dieppois (1620-1621), la Grammaire latine (1647) et les Regles des genres (1651) de Jean Meslier, L'Essence de la grammaire latine de Thomas Aymonet (1664), le rudiment de Ferrand (circa 1667), L'usage du jeu royal de la langue latine de Gabriel de Foigny (1674), la Nouvelle grammaire (1676).

Des méthodes pour les élèves et pour les maîtres. – L'Abbregé de la porte nouvelle et methodique de la langue latine de Jean Hervieu (1671), la Grammaire dauphine de Philippe de Monfoy (1663).

Des grammaires pour les régents. – La Nouvelle methode (1654) et la Methode courte et facile (1663) de Jean-Marie Filz sont destinées aux régents.

Un cas à part : la grammaire attribuée à Bossuet. – Une grammaire manuscrite qui avait été attribuée à Bossuet l'a été à tort d'après les études récentes.

CONCLUSION

Alors que, depuis le Moyen Age, le latin tenait la place d'honneur dans la rédaction des méthodes et grammaires, le français apparaît au cours du XVII^e siècle et acquiert alors un rôle fondamental. Les habitudes seront pourtant difficiles à changer et le XVIII^e siècle aura un lent travail à faire pour adopter définitivement la langue française dans les manuels de latin.

ANNEXE

Bibliographie des grammaires latines du XVII^e siècle : trois cent trente éditions environ sont recensées dans le catalogue que complète notamment un index des imprimeurs-libraires, classés par lieux d'édition.